



Si une avalanche se produit pendant chabat, on transgresse chabat pour y retrouver des survivants.

L'agonisant

Quelques instants de vie

*La loi juive considère l'agonisant comme totalement vivant.
Même en phase terminale et alors que tout espoir est perdu il faut tout faire – même transgresser chabat – pour le maintenir en vie.*

שולחן ערוך אורח חיים
סי' שכט אפילו מצאוהו מרוצץ שאינו יכול לחיות אלא לפי שעה מפקחין

Choulhan arou'h Ora'h Haïm

Chapitre 329 § 4

Même si on retrouve une personne écrasée par un éboulement et qu'elle ne peut plus vivre que quelques instants, on est tenu de déblayer (pendant chabat alors que cela est normalement interdit).

Traduction: Raphaël Horowitz